

La Flèche

Travaux. Une passerelle d'ici la fin de l'année

Une passerelle flottante sera construite, reliant le Moulin de la Bruère et la Monnerie à La Flèche.

27/07/2016 à 12:43 par Thomas Baritaud

L'emplacement d'installation de la passerelle.



Cliquez sur l'image pour l'agrandir

La passerelle qui reliera le Moulin de la Bruère et la Monnerie devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année. Guy-Michel Chauveau, président de la communauté de communes du pays Fléchois, Dominique Davoine, conseiller communautaire et Jérôme Legat, responsable du pôle environnement et logistique présentent le projet.

Une volonté de dynamiser l'espace

« **Le projet s'est fait pour des raisons touristiques et économiques** », explique le maire de la Flèche. « **Le quartier de Sainte-Colombe va profiter notamment des retombées économiques du parc d'activité de la Monnerie** ». La passerelle sera installée au deuxième îlot après le moulin de la Bruère juste à côté du barrage.

« **Elle permettra de relier tous les sites touristiques et économiques ainsi que de créer une voie supplémentaire pour les vélos et piétons** ». Jérôme Legat poursuit : « **il y a eu un appel d'offres et l'entreprise Sethy, référence internationale dans le domaine, va s'occuper du projet** » .

Le financement

« On attendait le fond d'investissement de l'État des villes de France pour commencer le projet de la passerelle » relate le maire.

Les travaux sont estimés à 846 703 €. 337 000 € viennent d'un fonds d'investissement local, 200 000 € du conseil régional, 140 000 € de la part du conseil départemental. Seulement 169 703 € sont à la charge de la communauté des communes du pays fléchois. « **80 % du financement est couvert. Ca reste des chiffres prévisionnels qui devraient être inférieurs** » assure Guy-Michel Chauveau.

Les dates à retenir

Il faudra quatre mois pour construire la passerelle de 50 mètres de longueur sur 2,50 mètres de largeur. « **Le niveau de l'eau va être baissé et détourné le 15 août pour rendre le bassin creux afin de commencer les travaux** ». Dominique Davoine poursuit : « **on ferme en amont et on ouvre en aval du Loir** ».

Jérôme Legat détaille le chantier. « **Le 22 août, la voirie sera construite pour que les machines débutent l'installation et le 24 août, des études complémentaires sur les sols seront faites. Les activités sur ce côté du Loir seront perturbées mais les riverains ont été informés** ».